

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
avril 2017**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au 31 décembre 2016

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au 31 décembre 2016

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :
Prisca BOUMAH
boumah.prisca@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Le nombre de retraités salariés agricoles augmente de + 0,5% en un an 4

**Le montant annuel moyen des pensions perçues par les retraités
ayant accompli une carrière complète au régime des salariés
agricoles progresse de + 0,9% en un an 4**

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit..... 5

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires..... 5

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits..... 5

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits 5

Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels 6

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels..... 6

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière
complète de droits personnels 6

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits
par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels 6

Définitions : 7

Télécharger les données au format Excel : 

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, en France métropolitaine, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles. Cette population augmente de + 0,5 %. Cette évolution est liée à la prise en compte de nombreuses petites retraites de pensionnés salariés agricoles et à l'augmentation du nombre de départs avant l'âge légal dans le cadre du dispositif « départs anticipés pour carrière longue ».

Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 256 euros bruts au cours du quatrième trimestre 2016, en baisse de - 0,6 % en un an. Il doit être apprécié au regard de la durée de carrière accomplie dans le régime agricole, qui est en moyenne de 36 trimestres et notamment au regard des petites retraites qui ne sont plus versées sous forme de rentes de faible montant (avec 26,9% des retraités salariés agricoles ayant moins de 4 trimestres cotisés). La proportion de retraités polypensionnés est de 93,7% au régime des salariés agricoles.

Le nombre de retraités salariés agricoles augmente de + 0,5 % en un an

Au 31 décembre 2016, 2,5 millions d'anciens salariés agricoles sont titulaires d'une retraite du régime agricole. Cet effectif augmente de + 0,5 % par rapport à fin décembre 2015.

Au sein de la population des retraités salariés agricoles, seuls 102 837 assurés ont validé au moins 150 trimestres au régime SA ; un effectif en augmentation de + 3,0 %. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au 31 décembre 2015. Au quatrième trimestre 2016, 6 035 nouveaux retraités ont bénéficié de ce dispositif, soit une hausse de 10,2 % en un an. Le stock des retraités anticipés à quant à lui baissé sur la même période passant de 41 787 assurés au 31 décembre 2015 à 38 776 au 31 décembre 2016.

Le montant annuel moyen des pensions perçues par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles progresse de + 0,9 % en un an

Au 31 décembre 2016, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 994 euros bruts au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion, en progression de + 0,9 % en un an.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre, éventuellement assorti d'un droit de réversion, est de 2 256 euros bruts, en baisse de - 0,6 % en un an. Cette diminution est consécutive à l'intégration des bénéficiaires de très petite retraite. Par leur faible montant, elles contribuent à faire baisser la retraite annuelle moyenne de l'ensemble des retraités.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 35 trimestres dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 406 euros bruts.

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2016

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4 T 2016/ 4 T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 194 864	586 824	1 781 688	- 0,06%	2,59 %	0,8 %
Droits de réversion seuls	15 092	565 142	580 234	4,44 %	- 0,35 %	- 0,2 %
Droits personnels et droits de réversion	17 500	139 955	157 455	0,28 %	- 0,81 %	- 0,7 %
Ensemble	1 227 456	1 291 921	2 519 377	0,00 %	0,91 %	0,5 %

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4 T 2016/ 4 T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	6 298	30	6 328	- 11,98 %	- 14,29 %	- 12,0 %
Bonification pour enfants	530 896	637 635	1 168 531	- 1,20 %	- 0,18 %	- 0,6 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	7	90	97	16,67%	- 15,89 %	- 14,2 %
Majoration pour tierce personne	538	228	766	- 4,78%	- 3,80 %	- 4,5 %
Majoration L814-2	3 224	1 581	4 805	- 10,29 %	- 8,98 %	- 9,9 %
Allocation supplémentaire du FSV	5 196	3 434	8 630	- 11,60 %	- 11,33 %	- 11,5 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	4 589	1 145	5 734	9,4 2%	8,63 %	9,3%

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4 T 2016/ 4 T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 619 €	2 155 €	2 466 €	- 0,2%	0,0 %	- 0,3 %
Droits de réversion seuls	720 €	1 283 €	1 269 €	- 2,4%	- 2,4 %	- 2,5 %
Droits personnels et droits de réversion	4 004 €	3 465 €	3 525 €	- 1,5%	- 1,3 %	- 1,3 %
Ensemble	2 615 €	1 916 €	2 256 €	- 0,3%	- 0,9 %	- 0,6 %

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4 T 2016/ 4 T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,8	73,2	73,6	0,0	0,0	0,0
Droits de réversion seuls	76,0	79,7	79,6	0,1	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	81,4	81,7	81,7	0,2	0,2	0,2
Ensemble	74,0	76,9	75,5	0,0	0,1	0,1

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(Trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4T 2016/ 4T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	94,5 %	92,2 %	93,7 %	0,5 pt	0,9 pt	0,6 pt

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4T 2016/ 4T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	39,1	32,3	36,5	- 0,3	0,0	- 0,2

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(Nombre de trimestres validés au régime des salariés agricoles >= 150 trimestres)

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4T 2016/ 4T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	70 862	29 192	100 054	1,90 %	6,25 %	3,1 %
Droits personnels et droits de réversion	1 569	1 214	2 783	- 0,95 %	1,68 %	0,2 %
Ensemble	72 431	30 406	102 837	1,83 %	6,06 %	3,0 %

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	Situation au 31/12/2016			Evolution 4 T 2016/ 4 T 2015		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 812 €	13 567 €	13 033 €	1,1 %	0,4 %	0,9 %
Droits personnels et droits de réversion	11 058 €	12 280 €	11 591 €	0,4 %	0,3 %	0,4 %
Ensemble	12 774 €	13 516 €	12 994 €	1,1 %	0,4 %	0,9 %

Source CCMSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel	Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif.
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore